

Concours du jeune ambassadeur 2018-2019

« Zanzibar 1889, la diplomatie française contre l'esclavage »

Inscriptions jusqu'au 5 novembre 2018 / remise des productions jusqu'au 8 février 2019

« 1889. L'esclavage persiste à Zanzibar et en Afrique de l'Est. Diplomate français, vous défendez la position de votre pays à la Conférence internationale contre l'esclavage, organisée à Bruxelles par le Foreign office à l'instigation du cardinal Charles de la Vigerie. »

Objectifs pédagogiques

- Développer les pratiques pédagogiques pluridisciplinaires
- S'entraîner à la prise de parole en public
- Acquérir des compétences transversales

Les disciplines suivantes peuvent être impliquées :

- **Histoire** : étudier et contextualiser des documents historiques pour en faire une synthèse, élaborer un discours s'appuyant sur des faits historiques précis et respectant le contexte historique.
- **Lettres** : éloquence, théâtre, argumentation, plaidoirie.
- **Langues vivantes** : c'est une conférence internationale : l'adresse peut se faire en anglais ou dans une autre langue de la conférence (prévoir dans ce cas une traduction) ; quelques interactions entre membres du groupe - représentant différents membres de la conférence – peuvent se faire en langues étrangères lors de l'adresse.
- **Arts plastiques** : arts appliqués, calligraphie, pour la mise en forme du discours à rendre à l'écrit (étape 2).

Forme du travail

Le travail est effectué par des groupes de 2 à 5 élèves au maximum, sous la conduite de leurs professeurs.

- **Etape 1: travail préalable en classe ou en autonomie**

Le consul de France à Zanzibar envoie au ministre des Affaires étrangères en France un rapport sur l'esclavage (1845-1889) afin de dénoncer les pratiques esclavagistes qui perdurent dans l'Océan Indien.

Les documents présentés proviennent du consulat de France à Zanzibar et sont conservés à Nantes, aux Archives diplomatiques. Ils s'organisent en trois volets :

- Les principaux traités signés entre le sultanat de Zanzibar et les puissances occidentales qui souhaitent protéger leurs intérêts commerciaux dans l'Océan Indien, tout en interdisant la traite des esclaves (1845-1889) ;
- Quelques exemples d'arraisonnement de bateaux se livrant au commerce d'esclaves, de libération d'esclaves... (fin XIX^e s.) ;

- La question du blocus de Zanzibar par les puissances occidentales pour empêcher le commerce des esclaves et des armes (1888-1889).

Pour préparer le travail, le professeur peut s'appuyer sur l'article de Catherine Coquery-Vidrovitch « La colonisation arabe à Zanzibar » dans Marc Ferro (dir.), *Le livre noir du colonialisme*, Robert Laffont, 2003.

➤ Etape 2 : rédaction du discours

Rédiger le discours du diplomate français Georges Cogordan à la Conférence internationale contre l'esclavage à Bruxelles en 1889, organisée par le Foreign office à l'instigation du cardinal Charles de la Vigerie.

Le plénipotentiaire représentant de France à cette conférence prononce un discours qui se base sur les données préalablement transmises par le consul de France à Zanzibar. Le discours ne doit pas excéder 5mn lors de son oralisation. Sa version écrite est transmise pour la sélection du concours. La finale permettra aux élèves de le mettre en scène.

➤ Pistes complémentaires

- La conférence de Berlin, 1885
- La conférence de Bruxelles, 1889
Ministère des Affaires étrangères, *Conférence de Bruxelles. 18 novembre 1889 – 2 juillet 1890. Protocoles et acte final* (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5613948k>).

Modalités pratiques

➤ Inscriptions jusqu'au 5 novembre 2018

Par messagerie : archives.cadn@diplomatie.gouv.fr. Seuls les travaux de groupes sont possibles (de 2 à 5 élèves). Les professeurs peuvent inscrire une classe entière ou des groupes d'élèves. Les élèves peuvent aussi s'inscrire directement s'ils le souhaitent.

➤ Travail aux Archives diplomatiques

Les élèves sont invités à découvrir les Archives diplomatiques pendant la préparation de leur production. Les séances, sur une demi-journée, comprennent la visite des coulisses des archives (une heure), suivie d'une séance de travail dirigée par l'enseignant (une à deux heures). Un archiviste est présent pour répondre aux questions des élèves. Ceux-ci peuvent également approfondir le travail en menant des recherches en salle de lecture, sur leur temps libre.

Les séances doivent être réservées au moins un mois à l'avance : 40 élèves maximum, accompagnés par deux enseignants - un seul accompagnant si groupe de moins de 25 élèves. Chaque participant doit être muni d'une pièce d'identité, le voyage est à la charge de l'établissement.

➤ Remise des productions jusqu'au 8 février 2019

Envoyer à archives.cadn@diplomatie.gouv.fr le texte du discours, au format Word, en indiquant dans le document le nom du lycée, la classe et les noms des élèves. Si le discours est rédigé dans une langue étrangère, joindre sa traduction en français.

➤ Pré-sélection le 8 mars 2019, jury fin avril 2019

Les groupes présélectionnés se produiront à Nantes devant un jury composé de diplomates, d'historiens et d'enseignants. Les lauréats seront invités à Paris par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères.